

Accroche et levage

En vue de la délivrance d'une autorisation de conduite moteurs et poutres

PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques. Expérience pratique du levage souhaitée.

OBJECTIFS

Être capable de prévenir tout risque d'accident lié à l'assemblage, à l'élingage, au levage et à la mise en charge des structures modulaires de spectacle (poutres), afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation de conduite correspondante. Respecter l'obligation de formation prévue par le code du travail (R 4323-56) pour la délivrance de l'autorisation de conduite des appareils de levage.

CONTENU

- Sensibilisation aux risques, dans les métiers du spectacle.
- Textes juridiques applicables.
- Rappels des notions de physique et de RDM (résistance des matériaux).
- Compréhension des limites d'utilisation du matériel : CMU, coefficient d'utilisation, charges de rupture, ...etc...
- Les différents appareils et accessoires de levage utilisés dans le spectacle et de l'événement.
- Particularité du levage dans les métiers du spectacle et de l'événement.
- Expérience pratique du levage de charges dans les règles de l'art.
- Documents administratifs.
- Vérification visuelle
- Lecture des abaques.
- Pratique et manipulation des moteurs pour le levage de structures et poutres.

Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

INTERVENANTS

Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité.

COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût : nous consulter

DURÉE

5 jours (35 heures)

Contactez-nous au 02 51 86 47 84 pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (intra).

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Accroche et levage en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite machinerie
- Travaux en hauteur et travaux en suspension
- Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur
- Rigging et accroche d'équipements de spectacles

Document non contractuel